

CERFA No. 13 617*01 Demande de Dérogation

Jardin Botanique de la flore des Alpes-Maritimes

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *:

L'objectif de la collecte de graines est de créer une collection botanique d'espèces végétales protégées de la région des Alpes-Maritimes, en se concentrant sur les espèces du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur. Les plantes seront cultivées au Jardin Botanique de la flore des Alpes-Maritimes, un petit jardin botanique en cours d'aménagement dans le village de Greolieres, au cœur du Parc National Régional des Préalpes D'Azur. Ces plantes constitueront une partie essentielle de la collection végétale qui contribuera à la conservation des plantes ex-situ.

L'objectif du jardin botanique est de représenter, en microcosme, les habitats clés de la région des Alpes-Maritimes, avec un focus particulier sur le parc régional des Préalpes, comprenant les plantes communes de chaque habitat, ainsi que les espèces rares, protégées, endémiques et remarquables. Le jardin offrira une porte d'entrée vers le paysage plus vaste, permettant aux visiteurs de découvrir l'incroyable diversité végétale de la région et sa valeur de conservation. Il est important que la majorité de la collection botanique provienne de graines de provenance locale, afin de représenter les écotypes et le matériel génétique locaux. Cette collection botanique vivante servira à l'avenir de ressource pour le public, les groupes éducatifs et la communauté scientifique. Les plantes de la collection du jardin botanique pourront également être utilisées à l'avenir pour des projets de restauration écologique si nécessaire.

Les objectifs du projet sont les suivants :

Vision : Inspirer les gens à valoriser la biodiversité et le patrimoine floristique des Alpes-Maritimes pour un avenir durable.

Mission : Créer un petit jardin botanique pour les Alpes-Maritimes qui met en valeur la diversité végétale unique du département et les utilisations ethnobotaniques des plantes sauvages, à travers des expositions et des interprétations engageantes.

Objectifs :

1. Sensibiliser et faire comprendre au public la valeur et les menaces pesant sur la diversité floristique dans les Alpes-Maritimes
2. Gérer une collection vivante de plantes, dont des espèces rares, protégées et endémiques des Alpes-Maritimes
3. Communiquer sur les utilisations ethnobotaniques passées et présentes des plantes indigènes dans le département
4. Fournir une formation et des ressources pédagogiques qui approfondissent les connaissances botaniques des Alpes-Maritimes

Le projet de jardin a été développé avec une gamme de partenaires scientifiques dont :

- Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)
- Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMed),
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA)

- Mairie de Gréolières
- Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur
- SCAPE Design (entreprise de conception de jardins de renommée internationale)
 - L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) (Jardin botanique de la Villa Thuret)

À ce jour, la pépinière du jardin botanique a été développée et 400 à 500 espèces de plantes communes sont cultivées à partir de graines et de boutures, dont la majorité sont d'origine sauvage locale. La pépinière contient une serre en plastique, un chalet avec des installations pour le stockage des semences, des bacs à boutures avec du sable et des châssis froids. Au cours des deux prochaines années, la collection botanique sera élargie et le jardin principal sera construit. À l'hiver 2023, certaines zones du jardin ont commencé à être aménagées, notamment la zone ethnobotanique et la garrigue. Un document est joint à ce formulaire comprenant la liste globale des futures plantes du jardin.

Le projet de jardin botanique a reçu un financement initial du programme LEADER de l'UE et sera situé dans le village de Greolières sur un site NATURA 2000 au cœur du Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur. Le projet a également reçu un financement complémentaire de l'Alpine Garden Society (AGS) pour aider à la collecte de graines d'espèces protégées qui seront menées en collaboration avec le botaniste Matthieu Charrier.

D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION :

Préciser la période :

Les graines seront récoltées sur une période de deux ans, entre 2024 et 2025. La multiplication des plants se fera durant la même période et les plants seront ensuite plantés au jardin botanique de Greolières.

E. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE ?

Les graines seront récoltées en collaboration avec le botaniste Matthieu Charrier. Des sorties de collecte de graines seront organisées dans tout le département des Alpes-Maritimes, uniquement après la validation de l'autorisation de récolte de graines.

La collecte de semences sera guidée par un protocole de collecte de semences du jardin botanique. Les directives générales de récolte seront les suivantes :

- S'assurer que les graines soient mûres au moment de la collecte (généralement lorsqu'elles sont naturellement capables de se disperser à partir de la plante)
- Éviter les dommages inutiles aux plantes
- Recueillir à partir d'un large éventail d'individus (idéalement au moins de 5 à 10 individus par espèce) et au sein de différentes populations
- Recueillir des graines ou du matériel végétal à partir de spécimens sains ;
- En général, les graines doivent être stockées dans un endroit frais et sec. Des précautions doivent être prises pour s'assurer que les collections ne surchauffent pas, en veillant à ce que les collections soient bien ventilées et maintenues à l'ombre.
- Les fruits charnus peuvent nécessiter un nettoyage partiel pour éliminer rapidement les graines.

En ce qui concerne spécifiquement les **espèces protégées**, les lignes directrices suivantes s'appliqueront également :

- Récolter qu'une petite quantité de semences d'espèces rares et/ou protégées, (maximum 10 pour cent des graines d'une population)
- Collecter auprès des populations les plus importantes et les plus viables
- Collecter des populations végétales aussi grandes et diversifiées que possible
- Pour les petites populations, envisager d'étaler la collecte sur 2 ans si possible
- Là où il y a très peu d'individus (10 ou moins), ne récoltez qu'un minimum de graines, ou notez l'endroit et y retourner à la saison prochaine pour voir s'il y a eu une augmentation de la population.
- Éviter l'échantillonnage destructif.

Les **données de collecte** seront stockées dans une base de données botaniques pour le jardin. Les données enregistrées pour les espèces protégées doivent inclure :

- Nom scientifique
- Type de matériel
- Nom du collectionneur
- Date de collecte
- Altitude
- Longitude latitude
- Pente et exposition
- Habitat
- Géologie
- Utilisation du sol (le cas échéant)
- Plantes associées
- Description du matériel
- Variabilité génétique (le cas échéant)
- Nombre de plantes échantillonnées
- État des graines
- Images du matériel à l'état sauvage et/ou de la localité de collecte
- Menaces observées pour l'habitat et les espèces

Séchage et Stockage :

- Les graines doivent être séchées dans des sacs en papier ventilés dans un environnement protégé et non humide avant le nettoyage.
- Les graines doivent être nettoyées, en enlevant les débris pour les protéger des ravageurs et des maladies.
- Les graines doivent être conservées dans un récipient propre et sec, comme un bocal en verre, étiqueté avec le nom de l'espèce.
- Les graines doivent être conservées au réfrigérateur entre 1 et 5 °C pour une meilleure viabilité, ou conservées à température ambiante pendant de courtes périodes

Multiplication des plantes :

Les graines des espèces protégées seront multipliées sur place dans la pépinière du jardin botanique de Greolières. Les plantes sont cultivées en imitant le plus fidèlement possible les conditions naturelles. Le mélange de compost utilisé est peu fertile, sans tourbe et librement drainant avec l'ajout de graviers fins et

de sable issu de roches locales concassées. Le mélange de compost est adapté en fonction de l'habitat dont sont issues les espèces. Par exemple, davantage de gravier est ajouté pour les espèces qui poussent naturellement dans les biotopes rocheux ou éboulis. La plupart des graines sont semées en automne et en hiver pour permettre une période de stratification naturelle. Certaines graines, comme les pivoines, peuvent mettre 2 ans ou plus à germer.

Les jeunes plants seront soignés dans la pépinière, jusqu'à ce qu'ils atteignent un stade de maturité où ils pourront être plantés dans le jardin. Dans la mesure du possible, des plantes de réserve d'espèces protégées seront conservées dans la pépinière comme police d'assurance en cas de dommages à la collection du jardin. Les plantes plus sensibles au froid en hiver peuvent être protégées ou mises sous abri pendant les périodes de grand froid.

Les plantes matures seront cultivées dans le jardin dans des microhabitats appropriés. Par exemple *Klasea lycopifolia* et *Potentilla alba* auront besoin d'environnements plus humides et de plus d'irrigation. *Primula marginata* devra être dans un environnement plus ombragé, imitant un ubac à des altitudes plus élevées, protégé de la chaleur extrême et du soleil intense en été. Les plantes qui nécessitent des roches et un sol bien drainé seront plantées dans des zones créées avec des roches et du gravier.

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE LA OPERATION*

CHARRIER, Matthieu:

LICENCE de Biologie générale à l'université de Aix-Marseille I, France

Consultant indépendant depuis 2012 en botanique et cartographie des habitats naturels. Bassin Méditerranéen-France-Québec

Autre formation: BTS Gestion et Protection de la Nature option « gestion des espaces naturels » à Neuvic, Corrèze, France BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire) option environnement, Arles, France

MARSHALL, Beth:

Formation initiale en biologie végétale. Préciser: Kew Diploma (KewDip) avec mention, Jardins botaniques royaux de Kew, Royaume-Uni: licence professionnelle

Formation continue en biologie végétale. Préciser:

Autre formation: Certificat en botanique pratique de terrain (mention), Jardin botanique royal d'Édimbourg

Formation en collecte et stockage de semences à la Millennium Seed Bank, Kew

MA (Hons) Relations internationales (avec mention), Université de St. Andrews, Ecosse

RICHTER, David:

Formation initiale en biologie végétale. Préciser: Kew Diploma (KewDip) avec mention, Jardins botaniques royaux de Kew, Royaume-Uni: licence professionnelle

Formation continue en biologie végétale. Préciser:

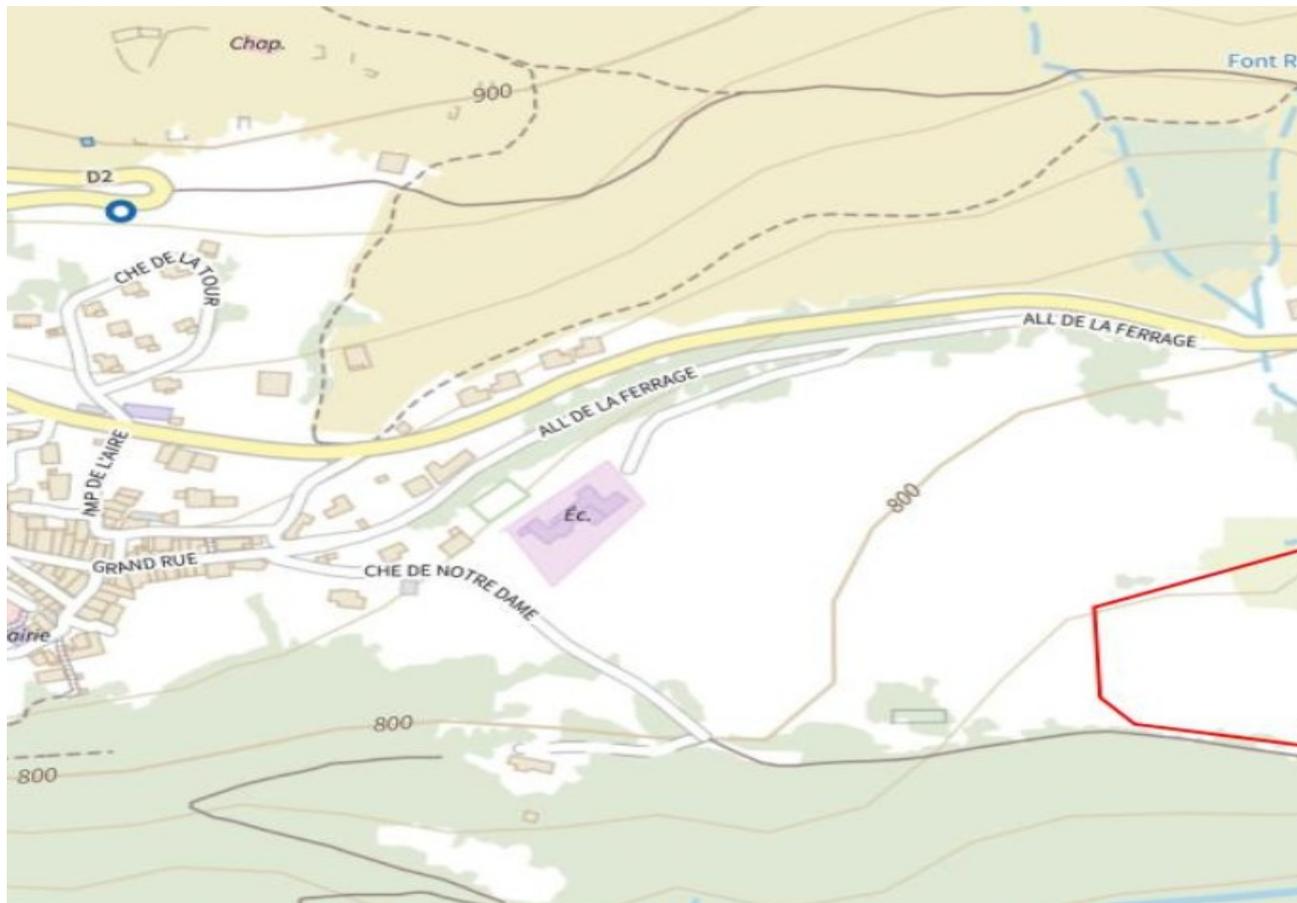
Autre formation: Certificat en botanique pratique de terrain (mention), Jardin botanique royal d'Édimbourg

Formation en collecte et stockage de semences à la Millennium Seed Bank, Kew

BA (Hons) Philosophie, Université de Exeter, Angleterre

G. QUEL EST LE LIEU DE L'OPERATION :

Le jardin botanique sera situé dans le village de Gréolières, sur un site NATURA 2000 au cœur du PNR de Préalpes D'Azur. Veuillez trouver ci-dessous une carte indiquant l'emplacement.



H: On veillera à ce que les collections ne surchauffent pas dans le véhicule. Les collections seront maintenues aérées et stockées dans des sacs en papier et la voiture sera garée à l'ombre. Si les températures sont extrêmes, des glacières seront utilisées.

G. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Toutes les données de collecte seront enregistrées dans la base de données botaniques du jardin et un audit annuel sera effectué dans le jardin qui pourra être utilisé à des fins de rapport si nécessaire.